

Compte-rendu **du CONSEIL D'ÉCOLE N°1 DU 16/10/2025**

1/ Présentation des membres du conseil d'école.

Rôle des représentants : Élus par les parents d'élèves chaque année dès le mois d'octobre, les représentants des parents d'élèves jouent un rôle de relais et de médiateur entre les familles, les professeurs et la direction de l'établissement. Ces "délégués" participent aux conseils d'école. En tant que membre de la communauté éducative, les parents et leurs représentants contribuent à l'organisation de l'établissement. Sur les sujets relatifs à l'organisation du temps périscolaire, à l'utilisation des locaux ou à la réalisation des travaux, les représentants des parents d'élèves sont amenés à rencontrer les élus territoriaux (commune pour l'école primaire). Ils sont également en contact avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) lors des conseils d'école, ou chaque fois qu'une situation particulière l'exige. Ils peuvent être sollicités à tout moment.

Missions du conseil d'école : Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école. Dans ce règlement intérieur figurent les horaires, les règles de vie et de fonctionnement de l'établissement scolaire, ou encore les moyens de communication parents-école, etc.

Les représentants des parents sont consultés lors de l'adoption du projet d'école proposé par l'équipe pédagogique. Le projet précise les priorités et objectifs pédagogiques mis en place au sein de l'établissement.

Le conseil d'école donne son avis ou formule des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'établissement. Cela comprend la protection et la sécurité des enfants, les mesures d'intégration des enfants porteurs de handicap, la prévention des violences et du harcèlement, le budget, etc. Il veille au respect des valeurs et des principes de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité.

À l'école primaire, le conseil d'école a lieu tous les trimestres (sauf cas exceptionnel). Il est constitué des enseignants de l'école, du maire de la commune et/ou de son représentant, d'un conseiller municipal chargé des affaires scolaires, du délégué départemental de l'Éducation Nationale, des représentants des parents d'élèves (égal au nombre de classes).

La Présidente peut inviter des personnes externes au conseil d'école, personnes consultées sur des sujets qu'elles ont en responsabilité. Les invitations peuvent donc être ponctuelles selon l'ordre du jour du conseil d'école.

Les personnes invitées par la Présidente peuvent être consultées mais ne prennent pas part aux votes.

Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe, pour une durée globale annuelle de six heures.

Les questions diverses sont à remettre à la directrice au moins 48h avant la date du conseil d'école. Elles doivent être d'ordre général (Pour les questions individuelles, inciter les parents à prendre contact avec la personne concernée).

Toute question posée au conseil d'école sans avoir été soumise au préalable à l'équipe enseignante dans les délais indiqués sera reportée au conseil d'école suivant.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un compte-rendu de la réunion est rédigé par son président (directrice de l'école). Il est consigné dans un registre spécial conservé à l'école jusqu'au CE suivant. Suite à ça, le PV est dressé et conservé à l'école. Un exemplaire est adressé à Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription par mail et un à Monsieur le Maire. Un exemplaire est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

A Jourgnac, la directrice rédige le compte-rendu à partir des notes des secrétaires de séance qui sont aujourd'hui :

La directrice envoie par mail aux membres du conseil d'école la version numérique. Le procès-verbal est ensuite consultable soit sur le site de la mairie ou de l'école soit en en faisant la demande auprès de la directrice.

Organisation de l'élection des représentants de parents d'élèves.
Cette année, suite à la décision du conseil d'école de l'année précédente, les élections ont eu lieu uniquement par correspondance.

2/ Présentation des résultats des élections du 10 OCTOBRE 2025.

Suite aux élections du 10 octobre, voici les nouveaux représentants des parents :

Taux de participation : **87,33%** (64,20% en 2024) soit 23% de plus que l'année dernière.

Nous avons reparlé de l'organisation des enveloppes ce qui a dû favoriser ce résultat.

Sont élus :

Titulaires : Mme Auroux, Mme Rouffanche, Mme Grousselas, Mr Choquet, Mme Compère

Suppléants : Mme Martin, Mme Wong, Mme Gaboriau, Mr Hérail, Mme Jean

3/ Approbation du règlement intérieur du conseil d'école.

Documents présentés et envoyés en amont du conseil d'école : la Charte de la laïcité + règlement intérieur du conseil d'école.

Le règlement intérieur est sensiblement le même que l'année dernière. Il a été révisé par l'équipe.

Validation à l'unanimité par les membres du Conseil d'Ecole.

4/ Bilan de la rentrée 2025 - 2026

♦ Rentrée 2025

Effectifs et classes en septembre 2025 :

Classe 1 : 19 élèves avec Carole RENAUD (10 PS et 9 MS)

La rentrée s'est déroulée le même jour pour tout le monde. Nous avons eu la possibilité de la faire en 2 temps, il s'agissait d'une demande institutionnelle comme l'année dernière.

Classe 2 : 18 élèves avec Alexandra KRANH et Isabelle BEDONI-MASDIEU présente les lundis et les mardis (4 MS et 14 GS). 1 élève est décroché en GS tout le temps.

Classe 3 : 22 élèves avec Lucie PIVOIS-MARTIN (15 CP et 7 CE1)

Classe 4 : 21 élèves avec Mathilde CAETANO (8 CE1 et 13 CE2),

Classe 5 : 23 élèves avec Charlotte CLEMENT (10 CM1 et 13 CM2)

L'effectif total est de 103 élèves.

Pour rappel, l'inscription d'un élève se fait auprès de la mairie. La mairie valide l'inscription et ensuite je récupère cette inscription sur l'application.

Les APC

Les APC permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- une aide au travail personnel ;
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école.

Pour l'année scolaire 2025-2026, à l'école primaire, les heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) sont destinées en priorité aux élèves qui maîtrisent le moins les compétences de l'année précédente.

L'APC a lieu de la manière suivante :

Périodes scolaires concernées	Jours	Horaires	Classe (s)	Nom de l'enseignant
P2 à P5	mardi	16h15-17h15	PS/MS	Carole RENAUD
P2 à P5	mardi	16h15-17h15	GS/CP	Isabelle BEDONI-MASDIEUX
P2 à P5	mardi	16h15-17h15	CP/CE1	Lucie PIVOIS-MARTIN
P1 à P5	lundi et mardi	16h15-17h15	CE2/CM1	Mathilde CAETANO
P2 à P5	mardi	16h15-17h15	CM1/CM2	Charlotte CLEMENT

Période 1

Classe	Objectifs	Nombres d'élèves concernés
CP/CE1	Eval nationales + RDV parents	
CE1/CE2	Rdv évaluations nationales + heures de PACTE sur les compétences générales	1
CM1/CM2	Rdv évaluations nationales	

Période 2

Classe	Objectifs	Nombres d'élèves concernés
PS/MS	Graphisme et motricité fine	3
MS/GS	Graphisme	3
CP/CE1	Maths	3
CE1/CE2	Ecriture + maths / maths	3 / 4
CM1/CM2		

Personnels intervenant au niveau de l'école :

Cette année, comme l'année dernière, il y a 3 AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap recrutées par l'Education Nationale) pour accompagner des élèves en situation de handicap : Laetitia Fageol Le Mao, Elisabeth Vergeer et Blandine Jacquet.

Au niveau du personnel de mairie, il y a une ATSEM Mme Chevalier au niveau de la classe des PS-MS et Mme Piot pour la classe de MS/GS de 8h45 à 11h, tous les jours, sauf le lundi où les horaires sont différents. A partir de la rentrée nous aurons ne service civique, Melle Loane Faye qui sera là toute la semaine. Elle participera aux activités dans les classes en fonction des projets, elle pourra accompagner sur les sorties ou être en renfort dans les classes si nécessaire. Elle devrait être présente jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Andréa Bachir s'occupe des enfants entre 12h et 13h20 ainsi qu'à la garderie en cas d'absence d'un personnel.

Informations diverses :

- Reconduction de l'opération "un fruit pour la récré" dans les classes maternelles : distribution d'un fruit le jeudi matin financé par la mairie et préparé par le cuisinier.

- Les récréations ont toujours lieu en deux temps : temps élémentaire où les 3 classes sont ensemble dans la grande cour puis un temps pour les maternelles. Le lavage des mains en fin de récréation reste un essentiel il est donc réalisé dans le respect du protocole en vigueur.

- Projet de comédie musicale sur le thème d'Emilie Jolie. Nous allons avoir l'aide d'une conseillère pédagogique pour le chant et d'un danseur pour la chorégraphie. Si des parents ont des compétences particulières (costumes, décors...), ils peuvent se rapprocher des enseignantes. Le projet a été accepté par l'inspection, nous aurons donc une partie prise en charge financièrement et le reste sera payé par la coopérative de l'école.

- Le spectacle de Noël aura lieu le 8 décembre avec la compagnie L'escargot dans les orties.

-Programme pHARe :

Il repose sur la mise en place d'un protocole particulier où il y a une marche à suivre afin que toutes les personnes intervenant dans la situation soient entendues à plusieurs reprises afin qu'ils comprennent l'importance que l'on donne à la situation et qu'on n'oublie pas.

Je vous fais un petit rappel d'en quoi consiste le protocole :

Suite à ça, plusieurs actions sont mises en place chaque année, en lien avec la journée NAH, ou encore en répondant à un concours.

6/ La coopérative scolaire (OCCE).

Bilan financier coopérative USEP Jourgnac :

Cotisations parents à la coopérative scolaire	+816	
Adhésion USEP et APAC		- 616.20
Projet EAC école 2025-2026	+ 3000 (Adage)	-1500
Don (APE, divers)		
Graminette		-579€
Récréasciences		-373€
Piscine en attente pour 2024/2025		
Dépenses diverses (calendriers pour classe maternelle, petit matériel pour fabrication d'objets, jardinage, livres, ...)		-694€
DEBUT 2025/2026	+ 6656	2262-

Les paiements s'effectuent plus particulièrement par virement ce qui permet d'être plus rapide dans la gestion du compte.

7/ Présentation de l'APE :

Une association de parents d'élèves a pour but essentiel la défense des intérêts des parents d'élèves. Elle a pour rôle de renseigner les familles sur la vie scolaire et les activités d'un établissement, d'organiser des réunions d'informations et proposer certains services à l'attention des parents ou des élèves.

L'APE est constituée de plusieurs parents de l'école qui sont :

Julie PELLETIER (présidente), Sabrina MOINE (vice-présidente), Christelle Gauthier (trésorière), Marina BRUN (trésorière adjointe), Elodie CHOQUET (secrétaire) et Anaïs PAGAY (secrétaire adjoint) au bureau.

Prochaines manifestations :

- Vente de crêpes à la sortie de classes demain 17/10
- Bal de Noël aura lieu le 12/12/2025. Les enseignantes tiendront un stand avec les créations des élèves
- Loto le 28/02/2026
- Vide grenier le 26/04/2026
- Fête de l'école le 26/06/2026

Par ailleurs, des commandes seront proposées tout au long de l'année et après avoir discuter avec la présidente de l'APE, elle m'a dit vouloir diversifier (vente de savons, objets personnalisés avec dessin des élèves).

Les commandes de photo permettront également de diversifier les achats puisque l'année dernière le commercial m'a proposé de rajouter quelques objets à personnaliser au moment de la commande.

8/ Sécurité et travaux

- pose de stores dans la classe de Mme Caetano en attente de changement puisque ce ne sont pas les bons.
- mise en place de bandes aimantées dans le dortoir ainsi que des étagères dans le placard de la classe de Mme Renaud. Des bandes aimantées ont également été posées dans la classe de Mme Clément.

- Alerte incendie :

Date	Heure	Temps d'évacuation
29/09/2023	10H	PS/MS MS/GS CP/CE1 CM1/CM2 CE1/CE2 36'

Elle a eu lieu le 29/09/2025. Celle qui a eu lieu dans le deuxième bâtiment a bien fonctionné. Les élèves (tous nouveaux dans la classe) se sont malgré tout trompés de direction concernant le point de regroupement. Concernant l'alarme du bâtiment principal, elle n'a pas fonctionné et s'est mise en défaut. Un nouvel exercice aura lieu à la rentrée des vacances de Toussaint.

- Alerte attentat intrusion :

Elle a eu lieu le 13/10/2025 et s'est déroulé dans le respect des consignes avec un système d'alarme qui a fonctionné mais la mise en place des sirènes sera plus audible et surtout ne nécessitera pas de devoir téléphoner au bâtiment 2. Une mallette PPMS est disponible pour chacune des classes ainsi que des paquets de gâteaux et des bouteilles d'eau. Le lieu de regroupement du bâtiment B a été changé afin qu'il soit plus pratique et surtout plus sécuritaire.

Les sirènes pour les PPMS devraient être installées pendant les vacances.

- ALERTE risques majeurs : cette alerte sera réalisée le 15 décembre.

- Nous sommes toujours en plan Vigipirate renforcé ce qui demande une organisation spécifique. Elle a été mise en place et est reconduite cette année, à savoir : seule la classe de Mme Renaud ouvrira le portail, aux heures dont nous avons connaissance pour les prises en charge des élèves car la vue est dégagée sur le portail. Toute sonnerie hors de ce temps ne donnera pas lieu à l'ouverture du portail sauf si la personne se présente et donne son identité.

-fermeture des portes donnant sur l'extérieur pendant les temps de classe. Les portes seront ouvertes pendant les récréations pour pouvoir se confiner à l'intérieur en cas d'attaque sur les temps de cour.

-Plan Vigipirate renforcé.

Les abords de l'école ne sont plus délimités par de la rubalise depuis l'année dernière mais l'interdiction de se garer face à l'école ou encore devant l'école reste effective.

M. le maire précise que les parents continuent de se garer n'importe où, devant le portail de la garderie notamment et que c'est très encombré le matin.
La gendarmerie de Nexon est prévenue et peut verbaliser.

9/ Les activités périscolaires.

⤴ Restaurant scolaire.

- Cantine : les PS/MS descendent manger à midi encadrés par 2 personnels de cantine. Ils sont remontés par 2 personnels vers 13h15. Les PS/MS sont couchés et surveillés par Mme Chevalier et les GS sont dans la cour pour un temps de récréation sous la surveillance de deux personnes.

Les GS + les élèves de l'élémentaire descendent vers 12h15.

⤴ Garderie

Elle a lieu tous les jours à partir de 7h15 et jusqu'à 8h35. Le soir elle a lieu de 16h15 jusqu'à 18h30.

-Piscine : nous avons encore fait le choix cette année avec les écoles de Burgnac et Meilhac d'envoyer deux de nos classes en même temps à la piscine afin d'économiser sur le prix du bus. Il y aura donc deux sessions de piscine. La première pour les classes de CP/CE1 et de CM1/CM2 du 23/01 au 20/03 et la classe de CE1/CE2 du 27/03 au 05/06 (7 séances).

10/ Questions diverses.

Mairie :

- **Est-il envisageable de sécuriser l'accès du petit portail au niveau du trottoir (ajout de signalétique, barrière de protection...) ? et ce afin d'éviter aux parents d'avoir à déborder sur la route.**

Il paraît compliqué de mettre des barrières étant donné l'emplacement. Cette solution avait été trouvée afin de désengorger le grand portail. Il n'y a pas de solutions qui semblent réalisables, malgré tout, au moment de la sortie des classes les passages de voiture sont peu nombreux.

- **La municipalité a-t-elle prévu l'isolation des combles des deux classes situées à l'étage, et à quelle échéance ?**

Il en avait été question au dernier conseil d'école. L'isolation a été faite lors du mandat précédent (1995-2001). Le dernier bilan énergétique a donné une classe C. L'échéance n'est pas programmée, les demandes de subvention et les prochaines élections empêchent le projet pour l'équipe en place dont le budget est déjà bouclé.

M. Choquet propose que ce soit chiffré et que ce projet soit prioritaire pour le bien-être des élèves et des enseignants.

Ecole :

- Serait-il possible de modifier la note de rentrée concernant le 1er jour de rentrée scolaire des PS en acceptant la présence des 2 parents ?

Mme Renaud explique que ça a été mis en place suite au covid. C'est anxiogène pour les enfants d'avoir beaucoup de parents autour d'eux mais elle n'en a jamais mis dehors. La rentrée s'est bien passée sans l'impression d'avoir trop de monde en même temps dans la classe mais ça dépend aussi de l'effectif de classe.

La règle reste en place, pour le bien-être des élèves, mais elle doit être respectée par tous.

- Serait-il possible de transmettre par mail, par applis ou via le cahier les coordonnées des RPE ?

Pas de soucis, les numéros de portable seront transmis via les cahiers, mais pas sur le blog.

- Est-il possible de rappeler dans le compte rendu de ce 1er conseil que les RPE peuvent être saisis à tout moment et qu'il n'est pas nécessaire d'attendre le conseil d'école pour cela ? Nous sommes disponibles toute l'année.

Le rôle des RPE est rappelé chaque premier conseil d'école de l'année et il y est noté que vous pouvez être sollicités pour chaque situation particulière.

- Des parents ont été surpris de voir apparaître l'identité complète de leur enfant sur le panneau d'affichage devant l'école, est-il possible d'y remédier ?

On parle de la date de naissance et du sexe ? oui c'est possible de l'enlever je le ferai l'année prochaine.

- Chaque début d'année, le 1er conseil étant très proche des élections aucune question ne peut être posée aux RPE en raison d'un délai trop court. Serait-il possible d'effectuer les élections plus tôt ?

Non, nous ne pouvons pas puisque que la date est nationale. Je fais en sorte de prévenir tôt afin que les RPE sachent la date du premier CE et étant donné qu'il n'y a qu'une seule liste, il n'y a pas beaucoup de suspens quant au résultat. De plus le conseil d'école doit être fait dans les deux semaines suivant les élections, ce qui laisse, en général la dernière semaine avant les vacances ou la première à la rentrée.

Réponse des RPE : une adresse mail générale existe. De plus, la liste de l'année précédente reste valable jusqu'aux nouvelles élections pour les questions de début d'année ce qui permet d'envoyer les demandes de questions aux parents d'élèves.